

Margency, le 29 avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver dans ce dossier la fiche d'inscription 2024/2025 de votre enfant préremplie avec les informations le concernant.

Merci de nous retourner en mairie auprès du service scolaire le dossier complet accompagné de cette fiche sur laquelle vous pouvez y apporter les corrections nécessaires si besoin. Les corrections sont à faire à l'encre rouge ou verte.

Les inscriptions aux activités de la restauration scolaire, du centre de loisirs Les Marcyens ainsi que l'étude surveillée pour l'année 2024/2025 **auront lieu du 2 mai au 15 juin 2024.**

Nom, Prénom, dates et lieux de naissance des deux parents

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro CAF

Merci de nous faire connaître les activités que votre enfant utilisera durant l'année scolaire 2024/2025.

Restauration scolaire :

Oui Non

Centre de loisirs les Marcyens :

Oui Non

Etude surveillée : Dossier réceptionné en mairie le _____ à _____ heures.

Oui Non

Souhaitez-vous que votre enfant (nom, et prénom)

Soit inscrit aux activités que vous avez choisies au-dessus les mêmes jours que l'année précédente ? Oui Non

Si non merci de nous préciser vos souhaits :

- Soit selon un planning (attention vous devrez aller faire vous-même vos réservations sur le portail famille).
- Soit le lundi, mardi, jeudi, vendredi (entourer les jours souhaitez ainsi les repas et les activités des Marcyens et de l'étude surveillée seront automatiquement réservés pour ces jours).

Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou
95580 Margency

☎ 01 34 27 40 40

☎ 01 34 16 13 01

✉ info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr

🏰 Ville-de-Margency

Les parents ayant un enfant avec un dossier PAI autorise la directrice de l'école à le transmettre en mairie : Oui Non

Si « Non » vous devrez aller retirer le dossier auprès de la directrice de l'école et nous l'apporter en mairie pour signature.

Restauration scolaire :

Repas sans porc : Repas sans viande :

Pièces à fournir pour la restauration scolaire :

- Autorisation d'intervention chirurgicale (inclus dans le dossier),
- Attestation de travail de l'employeur pour Monsieur et Madame, et pour les professions libérales une attestation sur l'honneur,

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Restauration scolaire et Règlement intérieur

Margency, le

Signature,



Centre de loisirs les Marcyens :

Merci de nous préciser si vous souhaitez changer les réservations des activités utilisées l'année précédente.

Oui Non

Si « Oui » merci de nous préciser vos souhaits :

Préscolaire (7h à 8h30) Postscolaire (16h30 à 19h) Post étude (18h à 19h)

Préciser les jours pour chacune des activités :

Préscolaire :

Postscolaire :

Post étude :

Mercredi journée complète avec repas

Mercredi journée complète sans repas (uniquement pour les PAI alimentaire)

Mercredi matin Mercredi après-midi avec ou sans repas (entourer l'option choisie)

Vacances journée complète avec repas

Vacances journée complète sans repas (uniquement pour les PAI alimentaire)

Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou
95580 Margency

T 01 34 27 40 40

F 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr

 Ville-de-Margency



Vacances matin Vacances après-midi avec ou sans repas (entourer l'option choisie)

Occasionnellement (Préciser sur quelle activité en l'entourant)

Les mercredis :

De septembre à novembre 2024

	04/09	11/09	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	06/11	13/11	20/11	27/11
Journée complète											
Matin											
Après midi											
Avec repas											
Sans repas											

Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.

De Décembre 2024 à Février 2025

	04/12	11/12	18/12	08/01	15/01	22/01	29/01	05/02	12/02	
Journée complète										
Matin										
Après midi										
Avec repas										
Sans repas										

Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent

De Mars à Mai 2025

	05/03	12/03	19/03	26/03	02/04	09/04	30/04	07/05	14/05	21/05	28/05
Journée complète											
Matin											
Après midi											
Avec repas											
Sans repas											

Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.

Margency, le

Signature,

Mairie de Margency
5, avenue Georges Pompidou
95580 Margency

☎ 01 34 27 40 40
☎ 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr

 Ville-de-Margency



De juin à Juillet 2025

	04/06	11/06	18/06	25/06	02/07
Journée complète					
Matin					
Après midi					
Avec repas					
Sans repas					

Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité pour toutes les activités du centre de loisirs qui vous sont proposées d'inscrire vos enfants en précisant « Occasionnellement » si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant pour tous les jours des vacances et à ce moment se sera à vous de faire vos réservations sur votre portail famille en respectant les délais de réservations donnés dans le règlement intérieur des Marcyens.

Pièces à fournir pour le centre de loisirs les Marcyens :

Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :

Photo d'identité

Attestation d'assurance scolaire individuelle accident de l'enfant et extrascolaire en cours de validité.

La fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale

Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) :

L'imprimé « calcul du quotient familial »

Photocopie de l'avis d'imposition de 2024 sur les revenus 2023

Photocopie du détail des aides perçues de la C.A.F du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En cas de problème contactez par mail le centre de loisirs à l'adresse suivante : lesmarcyens@orange.fr.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Centre de loisirs les Marcyens et Règlement intérieur.

Margency, le

Signature,

Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou

95580 Margency

T 01 34 27 40 40

F 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr

www.mairie-margency.fr

 Ville-de-Margency



SI INSCRIPTION A L'ETUDE

A RENDRE AVEC LE DOSSIER

Pour l'Etude surveillée :

ETUDE SURVEILLÉE 2024/2025 FICHE D'INSCRIPTION

Formule choisie :

Temps Plein : 3 ou 4 jours

Préciser les jours souhaitez si 3 jours : Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi

Mi-temps : 1 ou 2 jours

Préciser les jours souhaitez si 1 ou 2 jours : Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi

Déclare inscrire mon (mes) enfants (s) à l'étude surveillée pour l'année scolaire 2024/2025

Je m'engage à m'acquitter auprès de la mairie de la facture dont le montant a été porté à ma connaissance.

Le règlement s'effectue à réception de la facture et le non-paiement dans les délais entrainera l'éviction de l'enfant.

Les inscriptions seront bloquées à partir de 45 élèves inscrits par jour, les autres inscriptions seront mises sur liste d'attente, la mairie prendra contact avec les familles qui seront sur la liste d'attente au plus tard fin septembre pour leur indiquer à partir de quand leur inscription sera validée.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'étude surveillée se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Ecole Saint Exupéry et Règlement étude surveillée.

Les dossiers d'inscriptions à la restauration scolaire, le centre de loisirs les Marcyens ainsi que l'étude surveillée sont à remettre uniquement en mairie « pas aux enseignants (tes) » Tous les dossiers d'inscriptions seront à rendre au plus tard le 15/06/2024.

Nous vous rappelons également que vos dossiers d'inscriptions ne seront acceptés que si vous êtes à jour dans le règlement de vos précédentes factures.

Les dossiers d'inscriptions incomplets vous seront retournés.

Margency, le

Signature,

Bien cordialement.

Michel PLAIGNAUD,

Maire Adjoint Enfance et Education.

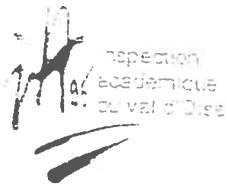
Mairie de Margency
5, avenue Georges Pompidou
95580 Margency

T 01 34 27 40 40

F 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr

  Ville-de-Margency



A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame

autorisons l'anesthésie de notre fils/fille

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A

le,

Signature des parents ou représentant légal

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.)

Il vous est possible également de transmettre des informations confidentielles au médecin ou à l'infirmière de l'établissement sous pli cacheté. Ils vous contacteront pour vous proposer la mise en place éventuelle d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :



CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M.

Adresse :

 Domicile

 travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1^{er} enfant

Prénom du 2^{ème} enfant

Prénom du 3^{ème} enfant

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :

Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

Ligne n^o 25 de l'avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 (*attention l'avis d'imposition 2023 ne sera pas validé*)

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

Détail des aides perçues de la CAF du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023

Avec le n^o d'allocataire

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal à qui détermine la tranche de la tarification

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

Signature des parents :

Formulaire d'autorisation image et voix - Mineur

Dans le cadre des activités organisées pendant l'accueil périscolaire et extrascolaire durant l'année 2024/2025, les agents de la mairie sont susceptibles de prendre des photos et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaître votre enfant. Ces médias pourront être utilisés pour mettre en avant les actions mises en place par la mairie, ou lors d'un projet pédagogique réalisé avec les enfants. Afin de pouvoir enregistrer l'image, et/ou la voix de votre enfant et l'utiliser, nous recueillons votre consentement :

Captation de la voix/l'image

Nous, soussigné(e)set..... autorisons la mairie de Margency à :

Photographeur notre enfant :

Le filmer et capter sa voix

Diffusion de la voix/l'image

Nous autorisons la diffusion de son image et de sa voix sur :

Les publications municipales également disponibles sur le site internet de la mairie (magazine municipal, hors-série, brochure, plaquette, affiche, flyer, etc)

Les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram, Twitter, etc)

L'affichage interne accessible uniquement aux enfants et aux agents de la mairie encadrant les activités

Association de son identité à sa voix/son image

Nous donnons notre accord pour associer son nom et son prénom aux enregistrements :

Oui

Non

Fait à Signatures :

Le (date)

La mairie de Margency collecte vos données et celles de votre enfant pour la gestion de son droit à l'image et à la captation de sa voix. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la mairie (disponible sur demande à l'accueil ou par mail : dpd@cigversailles.fr).

Documents d'information à conserver par les familles

TARIFICATIONS DU PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal du 16 février 2023 a fixé à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence + allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :

Une copie recto-verso de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 complet et lisible

Attestation détail des toutes les aides perçues de la CAF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Attention, le tarif maximum (tranche C) sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

Accueil périscolaire **Lundi – mardi – jeudi – vendredi (en période scolaire)**

QUOTIENT FAMILIAL	Matin De 07h00 à 08h20	Soir De 16h30 à 19h00	Post étude De 18h00 à 19h00
Inférieur à 978€ (Tranche A)	1.50 euros	3.75 euros	1.39 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (Tranche B)	1.89 euros	4.37 euros	1.77 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	2.23 euros	4.84 euros	2.11 euros
Hors commune	2.25 euros	4.88 euros	2.13 euros

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil périscolaire des **mercredis** et Accueil extrascolaire des **vacances Élémentaire** :

QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
Inférieur à 978€ (Tranche A)	14.98 euros	10.70 euros	8.56 euros	5.35 euros	7.49 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	20.06 euros	15.34 euros	14.16 euros	8.26 euros	11.80 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	22.94 euros	19.84 euros	19.22 euros	11.16 euros	14.88 euros
Hors commune	26.25 euros			13.75 euros	17.50 euros

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil périscolaire des **mercredis** et Accueil extrascolaire des **vacances Maternelle** :

QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
Inférieur à 978€ (Tranche A)	14.83 euros	10.55 euros	8.41 euros	5.35 euros	7.34 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	19.91 euros	15.19 euros	14.01 euros	8.26 euros	11.65 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	22.79 euros	19.69 euros	19.07 euros	11.16 euros	14.73 euros
Hors commune	26.10 euros			13.75 euros	17.35 euros

Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou
95 580 Margency

☎ 01 34 27 40 40

☎ 01 34 16 13 01

✉ info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr

🏠 Ville-de-Margency

Règlement commun sur la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire :

Le tarif « tranche C » sera appliqué aux familles **n'ayant pas donné les documents nécessaires au calcul du quotient familial**. Aucune rétroactivité ne sera possible sur les réservations antérieures.

Le tarif hors-commune sera appliqué pour les enfants **non domiciliés** à Margency (95580)

Les réservations uniquement pour les jours de sorties (Eurodisney, La mer de sable, Astérix etc.) seront **tarifées avec un supplément** comme suit : tarif de la journée + 50% du tarif de la sortie.

Pour les enfants apportant leur repas pour cause d'allergie **uniquement**, le prix de la journée à payer sera minoré de 2,50 €.

Le règlement se fait dès réception de la facture qui sera émise et envoyée sur votre compte famille par la Mairie tous les mois.

Pour toute information sur la tarification ou sur la facturation veuillez nous contacter par mail aux adresses suivantes : **scolaire@mairie-margency.fr** et/ou **lesmarcyens@orange.fr**.

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait déséquilibrer les finances de l'accueil de loisirs.

RAPPEL POUR RETOURVER LES REGLEMENTS INTERIEURS DE CHAQUE ACTIVITES

Sur le site internet de la mairie onglet Enfance et Education puis :

Soit Restauration scolaire et règlement intérieur,

Soit Centre de loisirs les Marcyens et règlement intérieur,

Soit Ecole Saint Exupéry et règlement étude surveillée.

"Les informations recueillies sur ces formulaires seront conservées par la commune de Margency dans le but de procéder aux inscriptions des élèves dans les écoles de la commune et de tenir à jour la base élèves des écoles de la commune. Elles sont destinées au service scolarité et aux écoles de la commune et aux sous-traitants éventuels et sont conservées pendant cinq ans.

Conformément à la réglementation en matière de données personnelles (lois informatique et libertés et RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à l'adresse dpd@cigversailles.fr.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en cas de violation de cette réglementation."